

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 586**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 586 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU EN PARTI DES DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour ce règlement le 15 janvier 2025, et que ce règlement est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 JANVIER 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière